

Commission thématique « gestion de la ressource en eau »

Président: Éric KRAEMER

Réunion du 23 juin 2022

Ordre du jour



1. Introduction

- Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie
- Retour sur la réunion du 26 avril

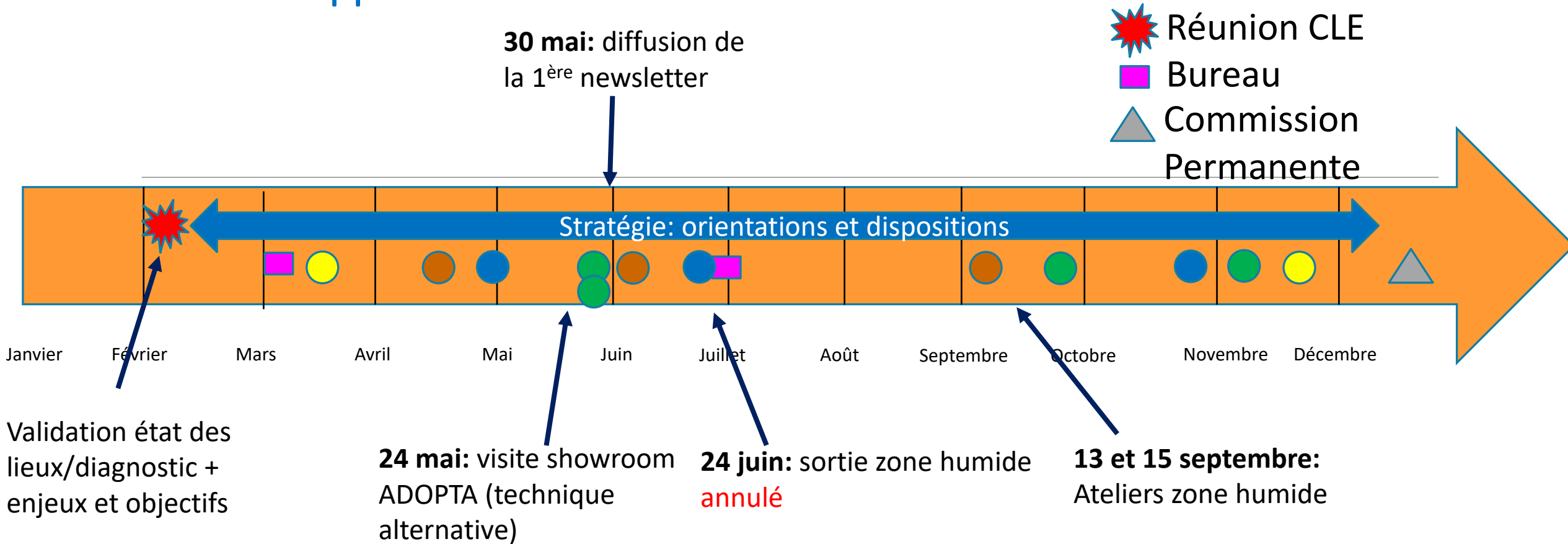
2. Objectif 3.2: Améliorer la qualité des eaux souterraines

- Présentation de l'objectif
- Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027
- Explication et discussion autour des différents termes concernés

3. Travail et discussion autour de propositions d'orientations et de dispositions de l'objectif 3.2

Introduction

Rappel sur le SAGE de l'Authie et son état d'avancement



➤ Travail 2022 pour chaque commission thématique:

- Travail sur les orientations et des dispositions du PAGD
- Travail sur les éventuelles règles du règlement

- CT1: Gestion des milieux aquatiques
- CT2: Erosion, ruissellement et inondations
- CT3: Gestion de la ressource en eau
- CT4: Communication et développement du territoire

Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie

ENJEU 1: ASSURER LA BONNE FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Objectif 1.1: Améliorer la qualité des habitats

Objectif 1.2: Restaurer la continuité écologique sur l'Authie et sur ses affluents

Objectif 1.3: Préserver et valoriser les zones humides

Objectif 1.4: Préserver et valoriser les espaces naturels

ENJEU 2: PREVENIR ET MAÎTRISER LES RISQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUTHIE

Objectif 2.1: Développer la connaissance du risque d'inondation sur le territoire

Objectif 2.2: Lutter contre les inondation par les eaux pluviales et de ruissellement en milieu urbain

Objectif 2.3: Lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles

ENJEU 3: PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE

Objectif 3.1: Améliorer la qualité des eaux superficielles

Objectif 3.2: Améliorer la qualité des eaux souterraines

Objectif 3.3: Garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif

ENJEU 4: FAIRE VIVRE LE SAGE DE L'AUTHIE SUR LE TERRITOIRE

Objectif 4.1: Développer la connaissance du SAGE de l'Authie et de la CLE sur le territoire

Objectif 4.2: Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire

ENJEU 2: Préserver et gérer la ressource en eau sur le territoire

Objectif 3.1: Améliorer la qualité des eaux superficielles *(réunion 1 le 26 avril)*

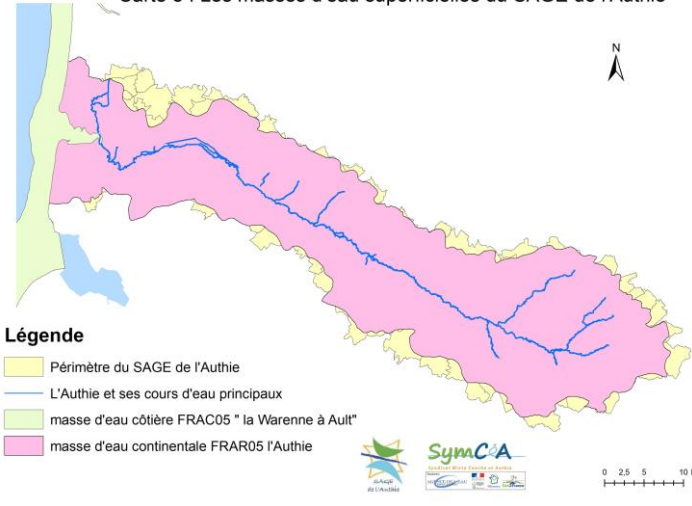
Objectif 3.2: Améliorer la qualité des eaux souterraines *(réunion 2 du 23 juin 2022)*

Objectif 3.3: Garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif *(réunion 3 au 2^{ème} semestre 2022)*

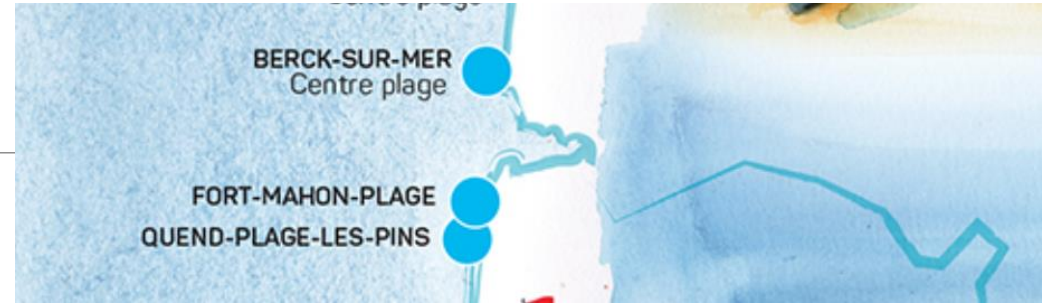
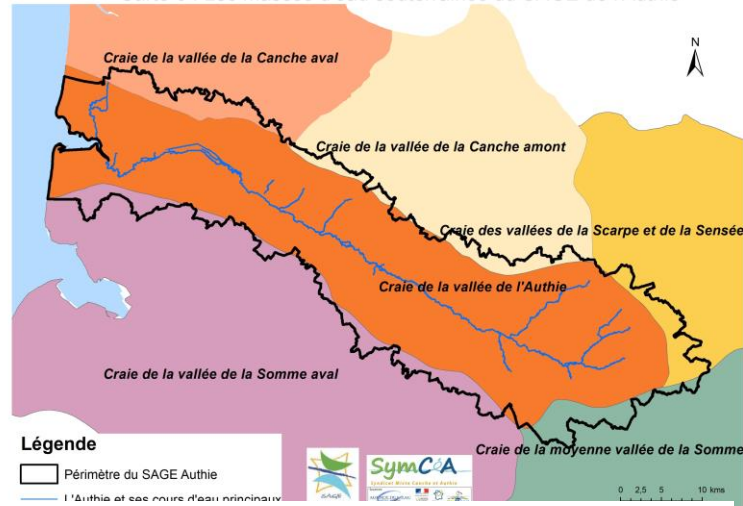
Retour sur la réunion du 26 avril

ENJEU 3: Préserver et gérer la ressource en eau sur le territoire

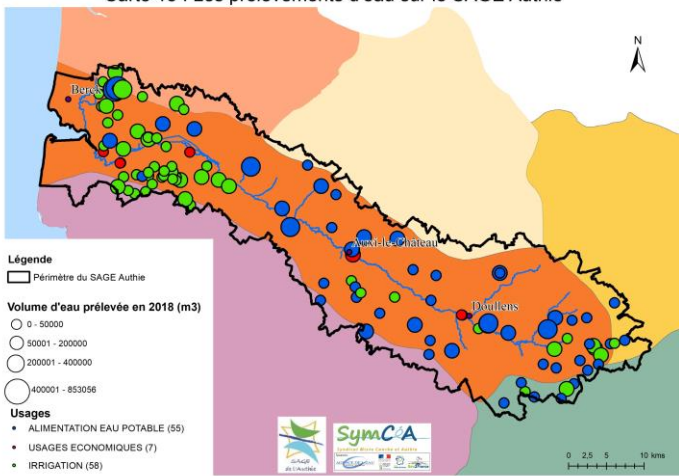
Carte 5 : Les masses d'eau superficielles du SAGE de l'Authie



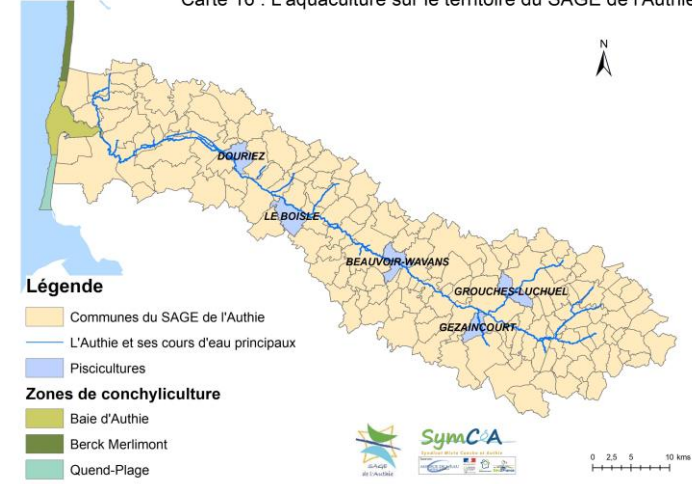
Carte 6 : Les masses d'eau souterraines du SAGE de l'Authie



Carte 13 : Les prélèvements d'eau sur le SAGE Authie



Carte 16 : L'aquaculture sur le territoire du SAGE de l'Authie



➤ Etat des lieux

• 1 masse d'eau continentale + 1 masse d'eau côtière + 1 masse d'eau souterraine

• Différents usages de la ressource en eau:

- Eaux souterraines: prélèvements (eau potable, agricole, autres usages économiques)
- Eaux superficielles: conchyliculture, activités de loisirs (pêche, chasse, sport, baignade)

Retour sur la réunion du 26 avril

ENJEU 3: Préserver et gérer la ressource en eau sur le territoire

Autres pollution:
HAP, MES, métaux...

Pressions des eaux pluviales (pas prises en compte dans les pressions domestiques):

- Eau de ruissellement urbain
- Eaux de ruissellement rural

Traitées dans l'enjeu « érosion, ruissellement et inondations »

Pollution ponctuelle:
azote et phosphore (nutriments)

Pressions domestiques:

- **Assainissement collectif (42%)**
 - Rejets des stations d'épuration (23%)
 - Rejets non traités des réseaux (19%) (séparatifs ou unitaires)
- **Assainissement non collectif (54%)**
 - Rejets des installations individuelles

Pollution diffuse:

Nitrates et produits phytosanitaires

Pressions agricoles:

- Fertilisation des terres (engrais minéral ou organique)
- Utilisation de produits phytosanitaires

Impactent la ressource en eau

Pressions sur la quantité d'eau



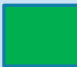



- Changement climatique
- Demande potentielle en eau des territoires extérieurs

Attention: le poids respectif des pollutions ponctuelles et diffuses n'est pas comparable en raison des systèmes de mesures différents

~~**Pressions industrielles:**~~

- ~~• **Rejets industriels (4%)**~~
- ~~• **Impact des sites BASOLS (sois pollués)**~~

Retour sur la réunion du 26 avril

Masse d'eau	Etat	Eléments déclassants	Pressions
FRAR05 Authie	 Bon état écologique A préserver		Pression domestique: rejets ANC, rejets des stations d'épuration et des réseaux
	 Mauvais état chimique A améliorer <i>Traité en CT2</i>	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP)	Pression des eaux pluviales urbaines: pollution des eaux de ruissellement (responsable de 40% de HAP)
FRAG309 « Craie de la Vallée de l'Authie »	 Bon état quantitatif A préserver <i>Traité en réunion 3</i>		Pression sur la quantité: changement climatique, demande potentielle des territoires en tension
	 Etat chimique médiocre A améliorer <i>Traité en réunion 2</i>	HAP, fluoranthène, sous produits de l'atrazine, métazachlore, nitrates	Pression agricole: fertilisation des terres, utilisation de produits phytosanitaires
FRAC05 « WARENNE à Ault »	 Etat écologique moyen A améliorer	Phytoplanctons (algues Phaeocystis), nutriments	Pression domestique: rejets des stations d'épuration et des réseaux du littoral, rejets ANC en amont des cours d'eau
	 Bon état chimique A préserver		

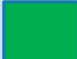

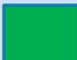



Retour sur la réunion du 26 avril

Propositions d'orientations	Propositions de dispositions
Améliorer et homogénéiser la connaissance et la gestion de l'assainissement sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">- Elaborer les zonages d'assainissement et les intégrer dans les documents d'urbanisme.
Améliorer l'assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer les taux de desserte et de raccordement;- Contrôler la conformité des rejets en provenance des raccordements des immeubles et faire procéder aux mises en conformité.
Améliorer l'assainissement non collectif	<ul style="list-style-type: none">- Déterminer les secteurs ANC problématiques afin de prioriser les contrôles;- Mettre en place des outils d'aide à la communication.

Enjeu 3: Préserver et gérer la ressource en eau sur le territoire

Objectif 3.2: Améliorer la qualité des eaux souterraines

Présentation de l'objectif

Masse d'eau	Etat	Eléments déclassants	Pressions
FRAR05 Authie	 Bon état écologique A préserver		Pression domestique: rejets ANC, rejets des stations d'épuration et des réseaux
	 Mauvais état chimique A améliorer <i>Traité en CT2</i>	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP)	Pression des eaux pluviales urbaines: pollution des eaux de ruissellement (responsable de 40% de HAP)
FRAG309 « Craie de la Vallée de l'Authie »	 Bon état quantitatif A préserver <i>Traité en réunion 3</i>		Pression sur la quantité: changement climatique, demande potentielle des territoires en tension
	 Etat chimique médiocre A améliorer <i>Traité en réunion 2</i>	HAP, fluoranthène, sous produits de l'atrazine, métazachlore, nitrates	Pression agricole: fertilisation des terres, utilisation de produits phytosanitaires
FRAC05 « Warenne à Ault »	 Etat écologique moyen A améliorer	Phytoplanctons (algues Phaeocystis), nutriments	Pression domestique: rejets des stations d'épuration et des réseaux du littoral, rejets ANC en amont des cours d'eau
	 Bon état chimique A préserver		

Présentation de l'objectif

OBJECTIF 3.2 : Améliorer la qualité des eaux souterraines


➤ **Les pollutions diffuses = pression exercée sur la qualité des eaux souterraines**

- **Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dont le fluoranthène** → substances issues de diverses activités (combustion de carbone, de bois) présentes également dans l'atmosphère

 **Leur réduction ne dépend pas seulement d'une politique de l'eau**

- **Nitrates**

- Naturellement présents dans le sol et dans l'eau → fixation de l'azote atmosphérique par les plantes → transformation en azote organique avec une partie transformée en nitrate par les bactéries du sol → nitrates consommés par d'autres végétaux avec une partie qui va s'infiltrer dans le sol.
- Autres sources naturelles → déjections animales ou humaines → rejets d'ammoniac et d'urée composés d'azote qui vont être oxydés en nitrate.
- Sources anthropiques (fertilisation) → apport d'engrais azoté sous forme de nitrate → surplus non assimilé (environ 10%) qui va contaminer la nappe → ce qui correspond environ entre 20 et 40 kg/hectare par an sur le territoire
- Concentration maximale en nitrate pour l'alimentation de l'eau potable = 50mg/l

 **Certains captages d'alimentation en eau potable dépassent régulièrement ce seuil: Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple, Roussent, Bienvillers-au-Bois et le Quesnoy-en-Artois**

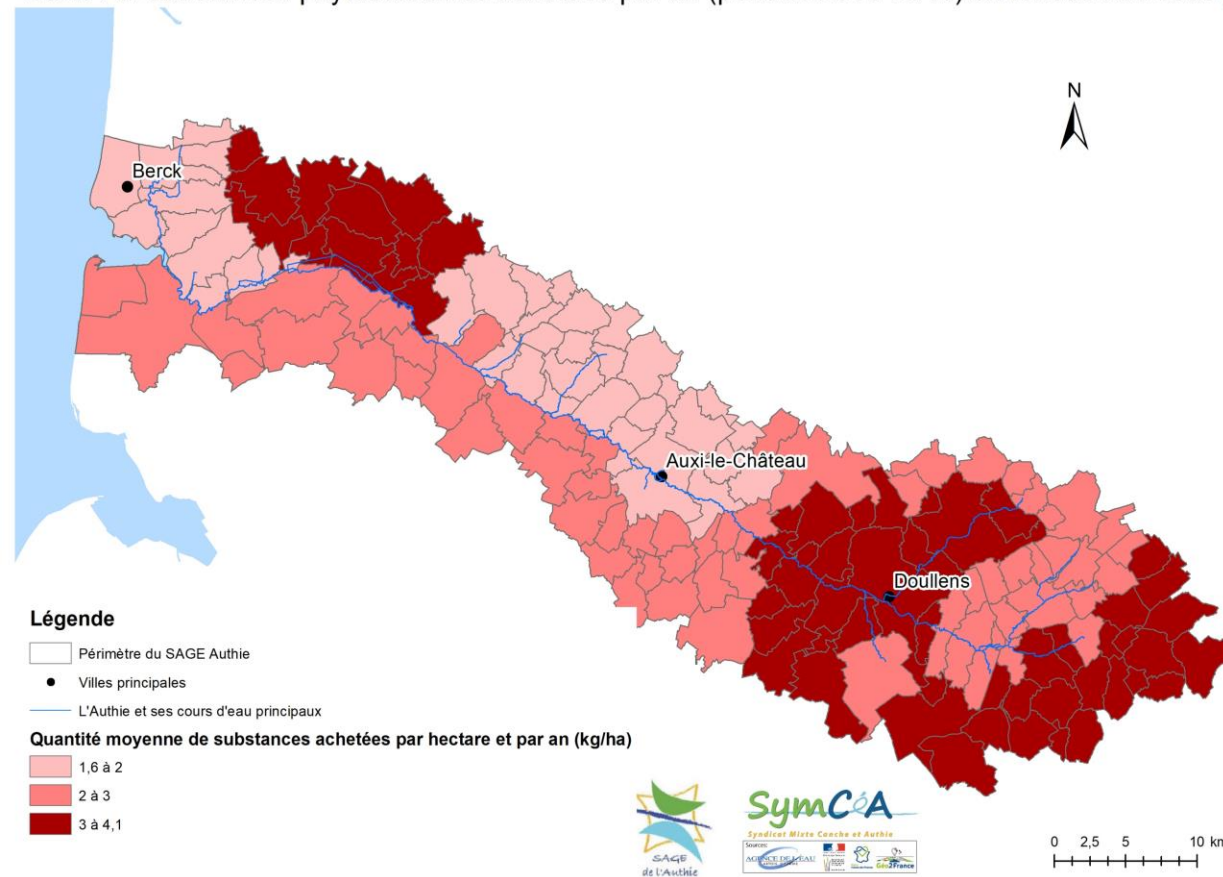
Présentation de l'objectif

OBJECTIF 3.2 : Améliorer la qualité des eaux souterraines

• L'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides)

- Achat en moyenne de 2,69 kg de substances par hectare/an (Banque Nationale des Ventes)
- Achats de pesticides classés prioritaires → aclonifène, bifénox, chlorpyrifos et quinoxifène
- Déclassement de l'état chimique de la nappe souterraine par les sous produits de l'atrazine, par le métazachlore (herbicide) + émergence de nouvelles molécules = chloridazone
- Concentration maximale pour l'alimentation de l'eau potable = 0,1 µg/l par pesticide et 0,5 µg/l pour la somme de tous les pesticides

Carte 25: substances phytosanitaires achetées par an (période 2013-2016) en fonction du code postal



➔ **Certaines stations de mesures ont relevé des dépassements de seuil: Warlincourt-lès-Pas, Lucheux**
Certains captages d'alimentation en eau potable dépassent parfois les seuils autorisés: Airon-Saint-Vaast et le Quesnoy en Artois

Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions
<p>Enjeu A: Préserver et restaurer la fonctionnalité écologiques des milieux aquatiques et des zones humides</p>	<p>Objectif 1.1 Améliorer la physico-chimie générale des milieux</p>	<p>Orientation A-3 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire</p>	<p>Disposition A-3.1: Continuer à développer des pratiques agricoles limitant la pression par les nitrates → Mise en place d'une sensibilisation, d'une formation et d'un accompagnement des agriculteurs</p> <p>Disposition A-3.2: Rendre cohérentes les zones vulnérables avec les objectifs environnementaux</p> <p>Disposition A-3.3: Accompagner la mise en œuvre du Programme d'Actions Régional (PAR) Nitrates</p>
	<p>Objectif 1.4: Connaître et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses</p>	<p>Orientation A-11: Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants</p>	<p>Disposition A-11.5: Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en cohérence la mise en œuvre du plan national de réduction des produits phytosanitaires en priorité dans les zones à enjeu eau potable</p> <p>Disposition A-11.8: Construire des plans spécifiques de réduction de pesticides à l'initiatives des SAGE: actions de sensibilisation et de communication ainsi que des plans de suivi en vue de la réduction de l'usage des pesticides</p>

Le SAGE doit obligatoirement être compatible avec les mesures du SDAGE

Explication et discussion autour des différents termes abordés

➤ La protection des eaux souterraines contre la pollution par les nitrates

- **La « directive nitrates » européenne de 1991**
 - Protection des eaux face aux nitrates d'origine agricole
 - Code de bonnes pratiques agricoles et de mesures à mettre en œuvre sous forme de programme d'actions
- **Le 7ème Programme d'Actions National (PAN) (2022-2026)**
 - Définit les zones vulnérables aux nitrates dont fait partie le périmètre du SAGE de l'Authie
 - 3 grands principes:

L'enregistrement et l'adaptation des pratiques de fertilisation azotée ;

La limitation et l'optimisation des apports de fertilisants aux stricts besoins des cultures : « la bonne dose au bon moment » ;

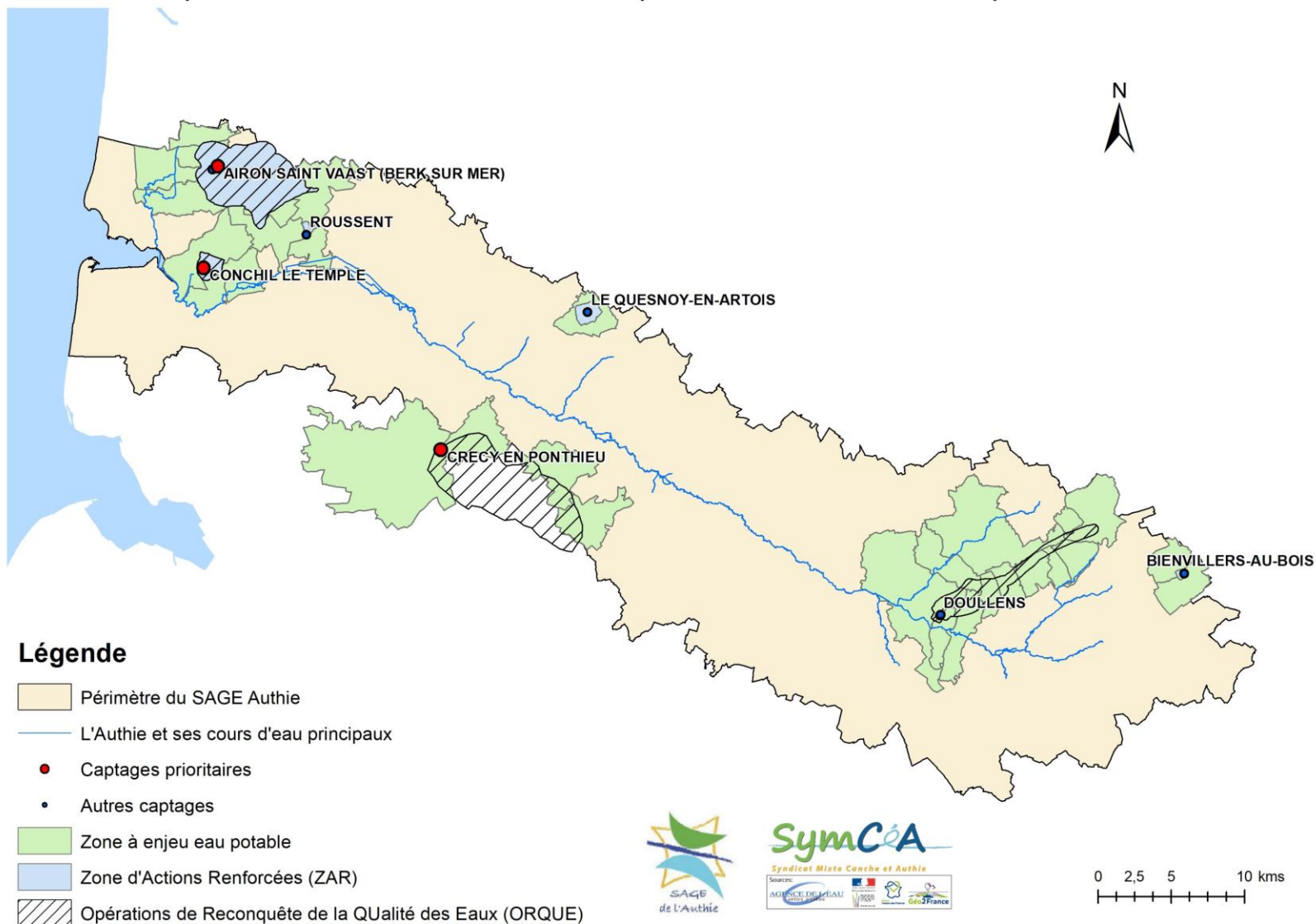
La limitation des fuites et des transferts d'azote vers les nappes et les cours d'eau.

- **Le Programme d'Actions Régional (PAR)**
 - Renforce certaines mesures du PAN
 - Définit une liste des Zones d'Actions Renforcées (ZAR)

Explication et discussion autour des différents termes abordés

➤ La protection des eaux souterraines contre la pollution des nitrates

Carte 15: La protection de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable sur le SAGE Authie



➤ Les Zones d'Actions Renforcées

Issues du Programme d'Actions Régional (PAR) nitrates des Hauts-de-France

Périmètre de Protection ou Aire d'Alimentation des captages ayant un taux de nitrates > 50mg/l

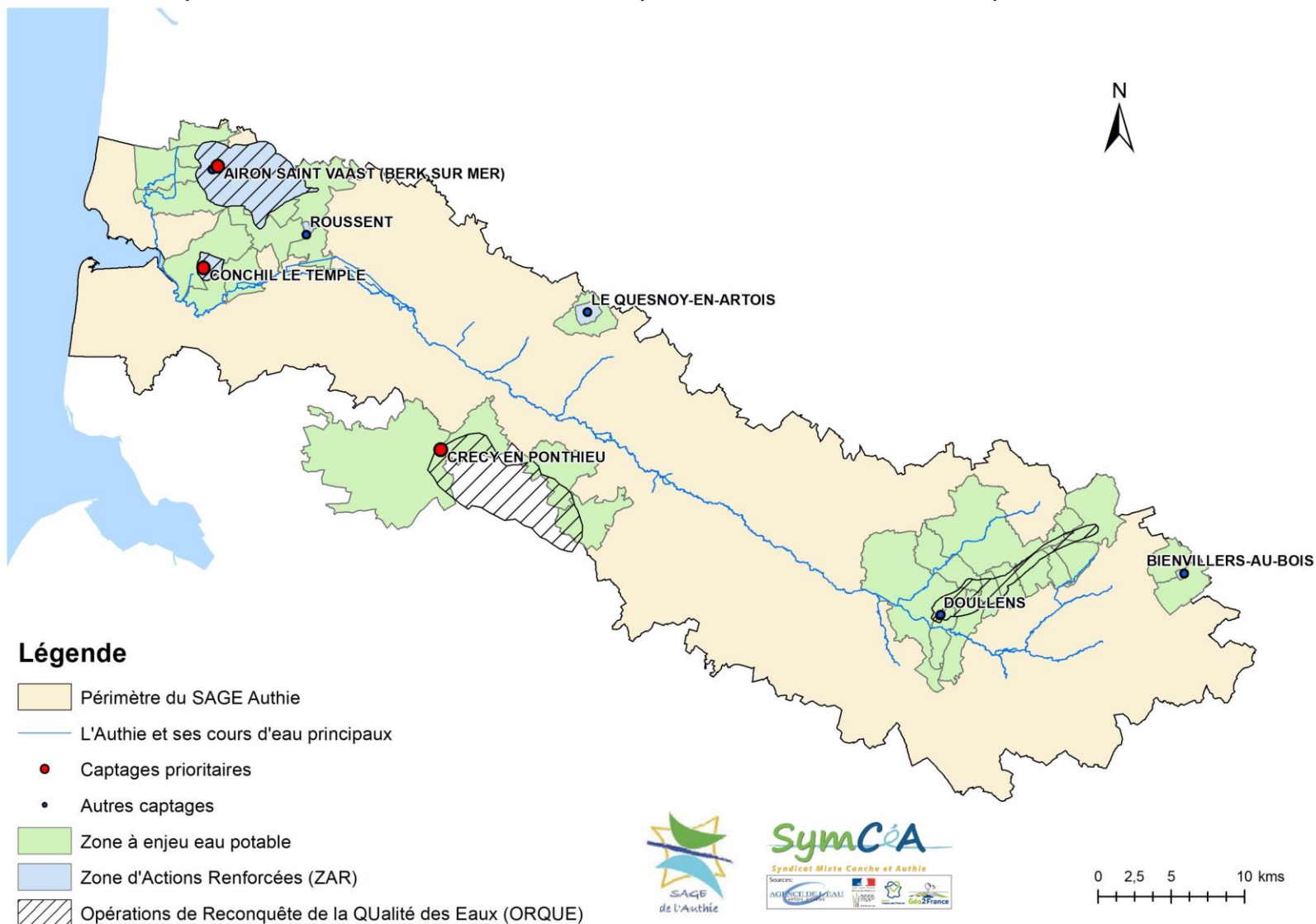
5 captages concernés: **Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple, Roussent, Le Quesnoy-en-Artois et Bienvillers-au-Bois**

→ mesures complémentaires sont mises en place (analyses complémentaires de sol du reliquat azoté)

Explication et discussion autour des différents termes abordés

➤ La protection des eaux souterraines contre la pollution des nitrates et des pesticides

Carte 15: La protection de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable sur le SAGE Authie



➤ Les Zones à Enjeu Eau potable

- Déterminées par l'Agence de l'Eau dans son 11^{ème} programme d'intervention
- Bassin d'alimentation théorique des captages à gros volume et/ou avec des problématiques de qualité (nitrates ou pesticides)
- 6 captages (+ 1 hors SAGE) et 29 communes concernées
- Eligibilité à des aides de l'Agence de l'Eau pour des travaux d'assainissement ou des programmes de lutte contre la pollution diffuse agricole ou développement d'une agriculture biologique

Explication et discussion autour des différents termes abordés

➤ Les actions de formation et de sensibilisation sur le territoire

- **Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE):** groupe d'agriculteurs menant des actions sur l'agronomie, la gestion de la fertilisation, la protection des cultures et l'élevage
 - ➔ **Le Groupement de Développement Agricole (GEDA) du Ternois basé à Saint Pol sur Ternoise:**
 - Mène un travail sur l'amélioration de la fertilité des sols dans le Ternois
 - Transition Agroécologique collective vers des systèmes économes en produits phytos et performants sur les plans économiques et sociaux
 - ➔ **GIEE d'Auxi-le-Château = 10 agriculteurs + coopérative UNEAL**
 - Mène un travail sur la conservation du sol
- **GROUPE 30000 Montreuillois**
 - **Actions sur la réduction des produits phytosanitaires** (mise en place de techniques économes en produits phytopharmaceutiques)
 - Transition vers l'agriculture biologique dans le Montreuillois

Explication et discussion autour des différents termes abordés

➤ Les actions de formations et de sensibilisation sur le territoire

- Réseaux DEPHY

- Démontrer qu'il est possible de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- Expérimenter des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires
- Produire des références sur ces systèmes économes en pHYtosanitaires

- Décliné en un réseau FERME qui rassemble des exploitants agricoles s'engageant volontairement à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires

 **Des groupes collectif, accompagnés par les chambres d'agriculture se sont créés, mettent en place des actions mais il y a un manque de mutualisation de ces actions à l'échelle du territoire**

Travail sur les nouvelles orientations et dispositions du SAGE

Propositions d'orientations

Propositions des dispositions

Lutter contre les pollutions diffuses (nitrates et produits phytosanitaires) qui impactent la ressource en eau souterraine

Mutualiser les actions mises en place sur le territoire par les différents groupes d'agriculteurs

Un inventaire et une mutualisation des actions mises en place par les chambres d'agriculture et les différents groupes d'agriculteurs, sont réalisés à l'échelle du bassin versant. Un plan d'action est défini en collaboration avec ces groupes:

- Sensibilisation: état de la masse d'eau souterraine, état des captages les plus sensibles...
- Communication: possibilités de réduction des apports de fertilisants et de produits phytosanitaires, programmes d'aides possibles (Mesures Agro-Environnementales, Paiement pour Service à l'Environnement)
- Retours d'expérience: agriculture biologique, réseau d'exploitants témoins

Suivre le Programme d'Actions Régional nitrates et mettre en place des actions en priorité sur les secteurs les plus problématiques

La totalité du territoire du SAGE de l'Authie est en zone vulnérable aux nitrates. Afin de diminuer la pression en nitrates des eaux souterraines, un suivi du Programme d'Actions Régional est réalisé et des actions sont mises en place en priorité sur les Zones d'Actions Renforcées identifiées sur le territoire.

Mettre en place et suivre les actions de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires

Afin de diminuer la pression en pesticides des eaux souterraines, des actions sont mises en place et suivies, en collaboration avec les groupes d'agriculteurs, en priorité sur les communes situées en zone à enjeu eau potable identifiée sur le territoire.

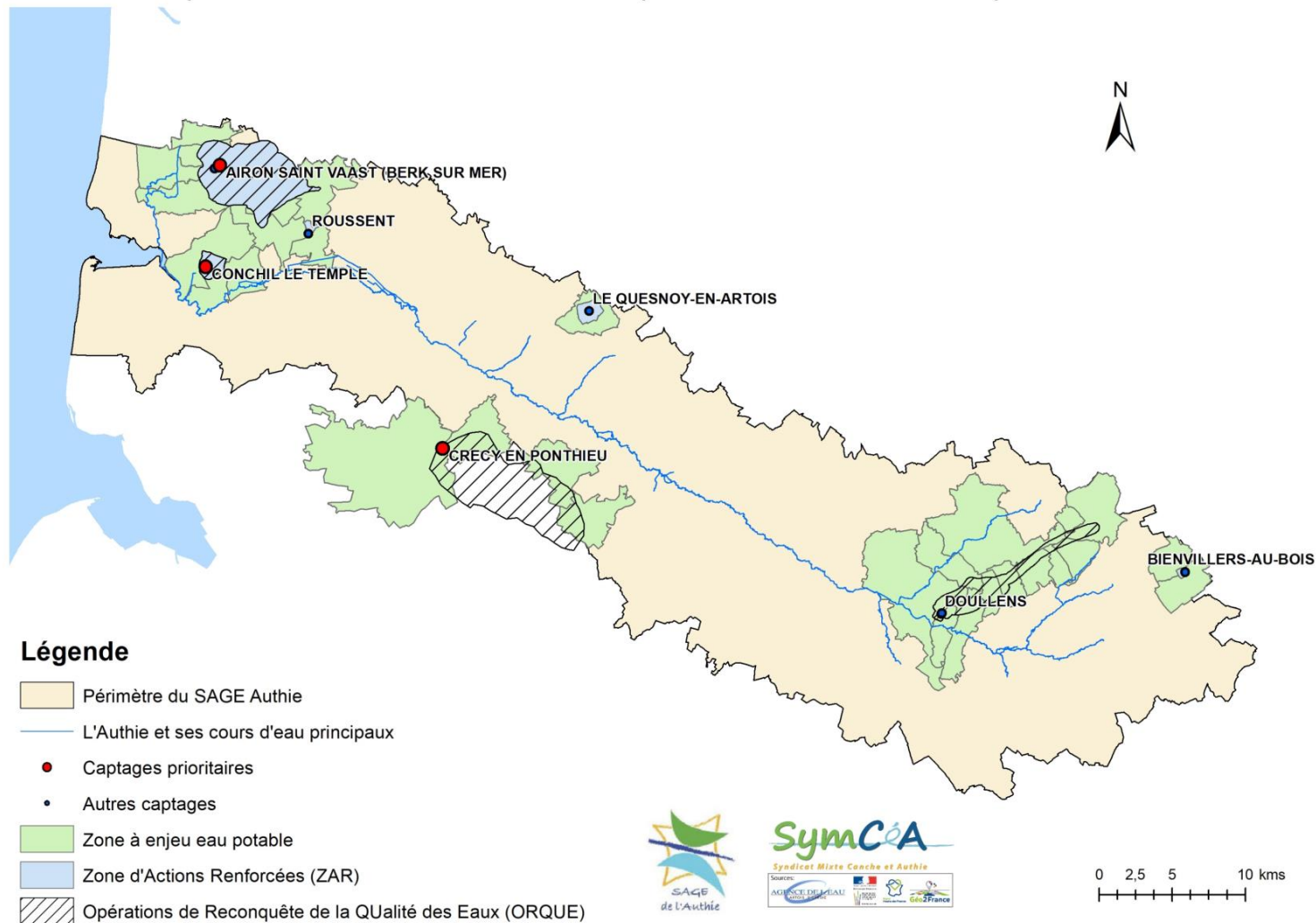
Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions
<p>Enjeu B: Garantir une eau potable en qualité et quantité satisfaisante</p>	<p>Objectif 2.1 Protéger la ressource en eau contre les pollutions</p>	<p>Orientation B-1 : Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE</p>	<p>Disposition B-1.1: Mieux connaître les Aires d’Alimentation des Captages (AAC) pour mieux agir</p> <p>Disposition B-1.2: Préserver les AAC</p> <p>Disposition B-1.3: Reconquérir la qualité de l’eau des captages prioritaires</p> <p>Disposition B-1.4: Etablir des contrats de ressources</p> <p>Disposition B-1.5: Adapter l’usage des sols sur les parcelles les plus sensibles des aires d’alimentation de captages. L’efficacité des actions est par ordre de priorité: le boisement, les prairies, l’agriculture biologique, l’agroforesterie, les pratiques agroécologiques</p>
			<p>Disposition B-1.6: En cas de traitement de potabilisation, reconquérir la qualité de l’eau par des opérations de reconquêtes à l’échelle de leur AAC</p>

Le SAGE doit obligatoirement être compatible avec les mesures du SDAGE

Explication et discussion autour des différents termes abordés

Carte 15: La protection de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable sur le SAGE Authie



➤ Captages prioritaires

- Définis par l'Agence de l'Eau
- Captages avec teneur en nitrate $> 40\text{mg/l}$ de ou teneur en pesticide $> 0,08\mu\text{g/l}$
- 2 captages concernés → Airon-Saint-Vaast et Conchil-le-Temple

➤ Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE)

- Objectif de réduction des pollutions diffuses
- Permettaient d'avoir des aides de l'Agence de l'eau sans véritables objectifs de résultats
- **3 étapes:** délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC), Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), plan d'action
- 3 captages concernés → Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple et Doullens

Explication et discussion autour des différents termes abordés

➤ Les Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux: les ORQUE

Captages	Problématiques	Phase 1 = délimitation Aire d’Alimentation des Captages (AAC)	Phase 2 = Diagnostic Territorial Multi Pression (DTMP)	Phase 3 = plan d’actions
Airon-Saint-Vaast	Nitrates et pesticides	Réalisée	Réalisée	2 ^{ème} en cours (usine de dénitrification)
Conchil-le- Temple	Nitrates	Réalisée	En cours	/
Doullens	Objectifs de prévention	Réalisée	Réalisée	En cours

 **Pas de baisse significative des pressions → conditions d’éligibilité aux aides révisées et basées aujourd’hui sur des objectifs de résultats**

Explication et discussion autour des différents termes abordés

➤ Le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE)

- **A destination des collectivités compétentes en eau potable**
- **Contrat passé entre différents acteurs (EPCI, agriculteurs, industries, services de l'état...)**
- **dans le but de:**
 - Fixer des objectifs de baisse significative des pressions polluantes
 - Mettre en place des outils et des indicateurs de suivi
- **Obligatoire pour les captages prioritaires afin d'obtenir les aides**
 - Travaux de sécurisation de l'alimentation eau potable (quantité)
 - Travaux de mise en conformité (traitement supplémentaire ou interconnexion) (qualité)
 - Poste d'animation du CARE

➤ Captages stratégiques

- **Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage, du diagnostic et d'un plan d'action**
- **Possibilité d'avoir des aides pour la sécurisation (quantité) et l'animation technique du captage**

Travail et discussion autour des orientations et dispositions de l'objectif 3.2

Travail sur les nouvelles orientations et dispositions du SAGE

Propositions d'orientations

Propositions des dispositions

Améliorer la protection des captages utilisés pour l'alimentation de l'eau potable, contre les pollutions diffuses

Mettre en place ou accompagner les CARE sur les captages prioritaires et définir des captages stratégiques

Afin de reconquérir la qualité des eaux souterraines, les EPCI ayant la compétence eau potable mettent en place des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau sur les captages prioritaires. La CLE accompagne également les collectivités à définir des captages stratégiques notamment ceux se situant à dans les Zones à Actions Renforcées ou dans les Zones à Enjeu Eau Potable (Roussent, Le Quesnoy-en-Artois, Bienvillers-au-Bois, Doullens).

Délimitation des Aires d'Alimentation des Captages (AAC)

Les collectivités compétences en eau potable délimitent les Aires d'Alimentation des Captages stratégiques définis en amont. Cette zone est déterminée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage.

Préserver ou améliorer la qualité de l'eau souterraine dans les Aires d'Alimentation des Captages

Les collectivités compétences en eau potable établissent un diagnostic des pressions sur l'AAC des captages et mettent en place un plan d'actions pour préserver ou améliorer la ressource en eau souterraine correspondante.

- Adaptation de l'usage du sol (boisement, maintien des prairies, pratiques agroécologiques, agroforesterie)
- Sensibilisation et communication

Prochaine échéance



- Bureau de CLE le mardi 28 juin
 - Bilan du 1^{er} cycle des réunions 2022
 - Préparation du 2^{ème} cycle du 2nd semestre 2022

- 3^{ème} réunion de la commission thématique « gestion de la ressource en eau »
 - A partir de septembre
 - Objectif 3.3: garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif

Merci de votre attention